

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**Nombre de conseillers :** L'an deux mil vingt-trois le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

en exercice : 9  
présents : 7  
votants : 8

Date de la convocation : 13 juin 2023

**Présents :** Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Aurélie CHABROUX, Madame Ingrid MAGNARD, et Monsieur Cédric CHABROUX

**Pouvoirs :** Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC

**Absent :** Monsieur Cédric PATRIGEON

Madame Béatrice DAVOUST a été désignée secrétaire de séance.

**11/ Autorisation de classer la cloche en bronze de l'église paroissiale, au titre des monuments historiques**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision préfectorale d'inscrire la cloche conservée dans l'église paroissiale Saint Didier de CHERY au titre des monuments historiques.

La Préfecture sollicite l'accord du Conseil Municipal pour procéder à ce classement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- **autorisent** Monsieur le Maire à donner son accord pour procéder au classement de la cloche de l'église paroissiale Saint Didier de chéry au titre des monuments historiques.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,



Acte publié le : 30/06/2023

Mode de publication : Site Internet [www.cheryenberry.fr](http://www.cheryenberry.fr)

Transmis au contrôle de légalité le : 29/06/2023

Accusé de réception en préfecture  
018-211800644-20230629-D11-2023-DE  
Date de réception préfecture : 29/06/2023